C0307

GESTION LOCATIVE ET SOCIALE RÉGLEMENTATION

LE SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ ET LES ENQUÊTES ANNUELLE ET BIENNALE : PERFECTIONNEMENT

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Le stage expert sur le SLS

Les paramètres de calcul du SLS sont certes uniformisés ; toutefois, la détermination du montant nécessite une maîtrise fine des plafonds de ressources et des catégories de ménage, sujet impacté par la loi ELAN et un Arrêté du 28 décembre 2018. Or les contestations et contentieux autour du SLS sont liés majoritairement à ce dernier paramètre, d'autant plus qu'il peut évoluer en cours d'année. Par ailleurs, certains occupants ou immeubles sont exclus du SLS ou semblent exclus mais ne le sont pas, nécessitant une maîtrise de certaines subtilités, dues notamment à la redéfinition de certaines zones, pour éviter de quittancer à tort ou de s'exposer à une sanction financière pour défaut d'application du SLS.

PUBLIC

Responsable de gestion locative, responsable financier et comptable, responsable du paramétrage.
Toute personne en charge du calcul et/ou de la détermination des catégories de ménage.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

› identifier les groupes et/ou locataires exonérés/assujettis
› repérer les éléments influant sur le paramétrage
› déterminer les catégories de ménage et savoir en justifier
› recalculer le SLS en cours d'année.

PÉDAGOGIE

Apports pratiques prenant appui sur les textes législatifs et réglementaires. Échanges avec les participants, calculs (prévoir une calculatrice). Les participants sont invités à se munir de documents internes tels que : formulaires d'enquête, courriers, mise en demeure...

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Loïc AURIAC ou Marie-Frédérique BLANC, Consultants-formateurs experts en gestion locative.

DATES DES SESSIONS INTER

le 23 mars 2027 - Distanciel
le 30 juin 2027 - Distanciel
le 18 novembre 2027 - Distanciel
le 18 novembre 2027 - Présentiel à Paris

PRIX NET : 830 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

justine.homawoo@afpols.fr - 06 58 75 61 46

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Rappel des principes
- patrimoines éligibles
- locataires assujettis/exclus
- connexion SLS/OPS
- formule de calcul

Les points de vigilance
- exonération de plafond à l'attribution et SLS
- procédures contentieuses et SLS
- la mise à jour du paramétrage : l'actualisation des tarifs, la particularité des PLAI
- les catégories de ménages : les jeunes ménages, les enfants, l'invalidité
- les tarifs du SLS : divergences entre le Ministère et l'USH et anticipation de la publication
- conformité des documents : formulaires, mise en demeure

L'impact des changements de situation familiale sur la catégorie de ménage
- mariage, pacs, concubinage
- séparation de couple marié, pacsé, en concubinage, avec congé et sans congé avec avenant ou pas d'avenant

L'impact des changements de situations en cours d'année
- les motifs de recalcul (baisse des ressources, changement de situation familiale)
- les éléments justificatifs
- l'appréciation de la date d'effet du nouveau calcul

Le rachat de patrimoine non conventionné
- l'impact de l'Ordonnance du 15 mai 2019 et du Décret du 7 février 2020.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.